

**Criterion Départemental Catamaran et Planche à voile**  
**Voiles Du Ponant 29**  
**Grade 5B**  
**Le 3 decembre 2023**  
**Au Brest Moulin Blanc**

**Préambule** La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

*Les moyens digitaux en ligne à l'adresse suivante : <https://bit.ly/VDP29-C9> comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.*

**1 REGLES**

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les IC seront disponibles le 2/12/2023

2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

<https://bit.ly/VDP29-C9>

[Qrcode](#)



**3 COMMUNICATION**

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://bit.ly/vdp-29-C9>

3.2 [DP]A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes :

- Inter série Catamaran
- Bic 293D
- Raceboard

4.2 Documents exigibles à inscription:

4.2.1

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide

Ou

- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- 

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- le questionnaire est disponible : [https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/Questionnaire\\_Sante\\_FFVoile\\_mineur.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/Questionnaire_Sante_FFVoile_mineur.pdf)

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Solitaire</i>	12 €
<i>Double</i>	24 €
<i>Catamaran avec location</i>	30 €

## 5.2 Inscription

Les inscriptions seront closes le samedi à 20H00

Pas de possibilités de s'inscrire le jour de la compétition

Les inscriptions et le paiement doivent se faire sur le site Helloasso à l'adresse suivante :

<https://bit.ly/VDP29-CH9>

[Qrcode](#)



6

### **Emargement**

La confirmation d'inscription vaut émargement départ.

L'émargement retour se fera au retour à terre

## 7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
03/12/2023	9H00	10H30

Briefing *coureurs* 10H30

7.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe
03/12/2023	11H30	Toutes Classes

**Dernier signal avertissement 16H30**

## 8 LIEU

8.1 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

## 9 LES PARCOURS

9.1 Les parcours à effectuer seront de types construits

## 10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

10.1 Pas de modification de la règle 44.1 des RCV

## 11 CLASSEMENT

11.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.2 Un retrait à partir de quatre courses validées

## 12 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

12.1 Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 13 PROTECTION DES DONNÉES

### **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

**ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**PRIX**

Les prix seront distribués en conformité au règlement sportif du CDV 29

Zone de course